## Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la FFSc Samedi 11 octobre 2014

# Présents ou représentés :

Les présidents des Comités régionaux, membres du Bureau Directeur, présidents des Directions Nationales, présidents de la Commission Logistique et du Comité d'Ethique, le représentant des permanents du siège.

### Absents excusés :

Les présidents des Comités régionaux d'Île-de-France-Nord, du Limousin-Périgord, de la Normandie et des Pays-de-la-Loire, Julien Delaire (Bureau).

La séance est ouverte à 10 h 10, sous la présidence de Jacques Lachkar.

### . Point sur le fonctionnement du siège (Jacques Lachkar)

Jacques Lachkar annonce la démission de Lydie Lauret du Bureau directeur et la remercie pour le travail accompli, notamment dans le domaine du Scrabble scolaire.

Concernant le siège, Antoine Rousseau y a été embauché pour deux ans en contrat de professionnalisation en alternance, dans le cadre d'un master en communication. À partir de la Toussaint, il travaillera pour la FFSc à deux tiers de temps, notamment dans le domaine de la promotion, plus particulièrement la création de clubs dans les comités proches de son domicile. Il épaulera également Géraldine dans ses tâches relevant de la communication, des relations avec les médias, etc.

S'agissant de Promolettres, Nicolas Aubert est en CIF jusqu'en janvier 2015. Déborah le remplace pendant son absence.

# II. Point financier: clôture des comptes 2013-2014 et perspectives (Sylvie Guillemard)

Sylvie Guillemard projette en séance les tableaux des comptes 2013 - 2014.

Sylvie Guillemard précise que certains chiffres ne sont pas définitifs. En effet, au cours de la réunion de clôture du 24 septembre avec le cabinet comptable, certaines corrections seront apportées et diffusées à temps pour la prochaine AG.

#### 1. Résultats globaux

#### a. Produits

Sur l'exercice, un excédent de 4 300 € est constaté, contre 41 900 € budgétés. La différence de 37 000 € correspond au règlement de la condamnation aux prud'hommes de la FFSc (au profit de Philippe Genet).

S'agissant des produits, les licences ont rapporté 415 500 €, contre 420 000 budgétés.

S'agissant des affiliations des clubs, le résultat est en augmentation, notamment grâce à la progression du nombre de clubs scolaires.

S'agissant de l'activité Scrabble, les recettes s'élèvent à 810 000 €, un résultat supérieur au budget, notamment en raison du festival de Vichy et de la hausse de la participation aux Simultanés permanents. Par ailleurs, l'importante différence entre le budget et le réel s'explique par une nouveauté : la semaine des Hivernales.

Les activités annexes sont stables et les subventions ont augmenté, la baisse budgétée de celle en provenance de la FISF ne s'étant pas avérée.

Le total des produits s'élève à 1 283 500 €.

#### b. Compte de charges

Sylvie Guillemard constate une augmentation de 2 000 € des achats, principalement due à une augmentation des achats de papier (pour les mailings de rentrée) et de matériel informatique.

S'agissant des frais d'exploitation, la location de bureau, de matériel et d'entrepôt, la différence de plus de 3 000 € s'explique principalement par celle de 3 500 € sur la location de matériel. Il s'agirait d'une erreur d'inscription dans les comptes de l'année passée.

Des travaux dans l'immeuble où se trouve le siège ont entraîné deux appels de fonds de 3 000 €, expliquant l'augmentation constatée.

S'agissant des prestations extérieures et honoraires, *Sylvie Guillemard* précise que le montant devra être augmenté du coût du bilan réalisé par le cabinet comptable. Par ailleurs, le coût de colisage y a été ajouté, alors qu'il était inclus erronément aux coûts de stockage les années précédentes.

Sylvie Guillemard indique que les charges dues aux transports (missions et réceptions) sont en diminution.

S'agissant de l'important poste que représente l'affranchissement, son montant reste très élevé, malgré une diminution annuelle.

Le total des charges s'élève à 130 800 € contre 126 000 € l'an passé.

#### 2. Activité Scrabble

Sylvie Guillemard constate un bénéfice de 371 000 €, contre 357 000 € budgétés.

L'importante hausse s'explique en partie par celle du Festival de Vichy, dont le bénéfice s'est élevé en 2014 à 44 000 €, contre 27 000 € en 2013. Parallèlement, la dotation à Aix-les-Bains a augmenté et sa fréquentation a diminué. Le Festival de la Côte fleurie enregistre une baisse de son bénéfice. Globalement, les festivals fédéraux dégagent un bénéfice de 101 000 €.

S'agissant des championnats nationaux, il est à noter qu'en 2014, l'intégration du Championnat de France au Festival de Vichy a permis d'éviter que son résultat ne soit négatif. Les redevances sont stables, tout comme les résultats des championnats Vermeils et interclubs (qualifications et finale). En pratique, la différence par rapport à l'an passé s'explique principalement par le fait que désormais, le résultat du Championnat de France scolaire n'inclut plus le montant des subventions afférentes.

S'agissant du Championnat du Monde à Aix-les-Bains, il est à noter que la FFSc a servi de relais de trésorerie à la FISF (réservation, etc.) : une fois toutes les transactions enregistrées, le solde du compte afférent devrait s'élever à 0 €.

Jacques Lachkar rappelle que tout bénéficie éventuel devrait être partagé, comme il avait été décidé.

Sylvie Guillemard le confirme.

S'agissant des Simultanés mondiaux en 3 minutes et en blitz, les résultats sont stables. En revanche, il existe une forte augmentation concernant le Simultané mondial en semi-rapides : la FFSc a en effet payé cette année les redevances des deux dernières années. Enfin, les Interclubs européens enregistrent des résultats conformes aux estimations.

S'agissant des Simultanés, le résultat s'élève à 143 000 €, contre 138 000 € budgétés. Le Simultané handicap, quant à lui, est stable.

Les redevances des TH Duplicate sont en baisse de 2 000 € ; celles des TH Classique en hausse de 500 € (+100 %).

S'agissant des autres épreuves, les Hivernales enregistrent un léger bénéfice.

Enfin, la finale du Grand Prix ne fait plus l'objet d'une épreuve à part entière : les joueurs sont récompensés directement en fonction de leur classement final.

### 3. Charges de structure

Sylvie Guillemard aborde le sujet des charges diverses et exceptionnelles, auxquelles est incluse la dépense de 37 500 €, suite à la condamnation de la FFSc aux prud'hommes.

Sylvie Guillemard fait état d'une augmentation de 20 000 € de la rémunération du personnel. Le Bureau Directeur a en effet décidé d'augmenter les petits salaires, notamment ceux d'Adrien et de Nathalie. L'augmentation nette représente 10 000 €, incluant des augmentations ponctuelles selon les déplacements des permanents dans les festivals. Les cotisations sociales ont augmenté en proportion.

S'agissant des congés payés, 1 700 € pour jours de congé non pris avaient été budgétés; en pratique, 7 500 € ont été dépensés à ce poste. Sylvie Guillemard y voit un problème de fonctionnement: si une tolérance est acceptable, 7 000 € est une valeur trop élevée. Majoritairement, les jours de congés doivent être pris et non payés.

Les autres taxes et impôts incluent notamment un nouvel impôt sur les bureaux et locaux commerciaux, dont le montant atteint 3 000 €.

S'agissant des taxes sur salaire, la FFSc a droit — en tant qu'association — à une exonération de deux tiers, réduisant le résultat de 15 000 € ; cette correction devrait être apportées d'ici à la version définitive des comptes.

John Servaege demande si l'abattement de deux tiers auquel a droit la FFSc est une mesure nouvelle.

Sylvie Guillemard l'ignore. Toutefois, s'il s'avère que cette mesure est rétroactive, la FFSc ne manquera pas de faire valoir ses droits.

Au total, les charges de structure s'élèvent 600 000 €.

#### 4. Vie associative

Sylvie Guillemard signale une augmentation des charges de structure de 2 000 €, principalement due à une réunion supplémentaire organisée par le Bureau Directeur.

Les frais afférents à l'organisation des Conseils d'administration sont en légère augmentation. Quant à l'Assemblée générale, un pot d'honneur sera de nouveau offert en 2014.

Les directions nationales ont dépensé 6 100 €, contre 6 500 € budgétés. En outre, depuis cette année, actions et fonctionnement sont distingués.

S'agissant des Commissions, 14 000 € étaient budgétés et 12 000 € ont été dépensés. La Commission des finances enregistre néanmoins une augmentation des dépenses, suite à un déplacement organisé en octobre 2013 dans les entrepôts de la FFSc. Un inventaire physique a permis d'accroître la fiabilité des stocks disponibles à Puiseaux. De plus, les trois salariés de la FFSc remplissent désormais des fiches de sortie de stock, permettant un meilleur suivi de celui-ci.

Au total, les frais de fonctionnement s'élèvent à 43 800 € pour un budget de 44 300 €.

S'agissant des actions menées, *Sylvie Guillemard* indique que la DNSJS a dépensé un total de 35 000 €, prévus par le budget Toutefois, il est à noter que cette somme inclut la commande kits scolaires. En réalité, le poste devrait faire mention de 25 000 €, et non de 35 000 €.

Les dépenses de la DNSC sont moindres que le budget qui lui était alloué. En outre, s'agissant de la Commission Promotion, une dépense budgétée pour des actions sur le terrain qui n'ont pas été menées a entraîné une exécution nettement inférieure aux prévisions. De même, la Commission Informatique n'a pas dépensé la totalité de son budget.

Sur la ligne subventions, l'augmentation de 39 000 € à 47 000 € correspond aux subventions pour le Championnat de France scolaire qui sont désormais inscrites sur la ligne idoine.

S'agissant des dotations comité, seuls 2 600 des 5 000 € prévus ont été dépensés.

Enfin, les publications (agenda, plaquettes, Z-Card...) ont engendré moins de dépenses, en raison d'une importante impression l'an passé.

Au total, les dépenses liées aux actions s'élèvent à 184 000 € contre 216 000 € budgétés, une différence essentiellement due à des actions non réalisées. En outre, la vie associative enregistre un résultat positif de 233 900 €.

Le total des charges s'élève à 1 272 000 € (1 237 000 € l'an passé), notamment à cause des dépenses exceptionnelles.

Sylvie Guillemard constate une tendance générale de réduction des charges, qu'elle porte au crédit de chacun des acteurs. Cette réduction permettra à la FFSc de procéder à un lourd investissement au cours du prochain exercice concernant notamment Duplitop.

À la question d'Anne Albini, *Sylvie Guillemard* répond que les frais de fonctionnement et les actions sont désormais séparés. En outre, la différence entre le budget de fonctionnement et le réalisé provient des frais (3 700 €) relatifs aux déplacements bimensuels de Géraldine au siège.

Anne Albini remarque que les comités qui perdent des licenciés sont doublement pénalisés lors du calcul de la subvention de la FFSc. Inversement, les comités dont le nombre de licenciés augmentent sont doublement avantagés. Elle aimerait que les subventions ne soient calculés qu'en fonction du nombre de licenciés de l'année en cours.

Jacques Lachkar rappelle qu'il était initialement prévu de récompenser les Comités dont le nombre de licenciés augmentait.

Simon Gruchot détaille une pratique ayant cours dans le Comité Provence : un club reçoit des points s'il se propose pour organiser diverses épreuves par centre, s'il participe au CA, s'il augmente le nombre de ses licenciés, etc. À la fin de l'année 2 500 € sont distribués en fonction de ce nombre de points. Les clubs s'en déclarent satisfaits.

Anne Albini rappelle que tous les comités ne sont pas dans la même situation financière que le Comité Provence.

John Servaege aimerait que les comptes fassent apparaître explicitement le coût réel de la promotion, le scolaire, etc. Dans l'état actuel, les dépenses sont éparpillées sur plusieurs lignes.

Sylvie Guillemard y voit l'objet d'une comptabilité analytique.

Jean-Yves Besnard pense que de tels regroupements seront difficiles à réaliser.

Sylvie Guillemard ajoute que les salariés travaillent pour plusieurs pôles au cours de leurs journées de travail, dans une proportion difficile à évaluer.

John Servaege estime que les chiffres tels que présentés ne sont pas significatifs.

Jacques Lachkar estime que dans certains domaines, un tel calcul est impossible. En revanche, concernant le scolaire, il lui semble possible de l'effectuer.

Nathalie Del Olmo considère difficilement calculable la répartition du travail qu'elle effectue entre les divers pôles.

John Servaege aimerait connaître approximativement le coût du scolaire chaque année, à titre purement informatif.

Anne Albini attribue à l'augmentation des tarifs du Festival de Vichy celle des produits.

Jacques Lachkar fait observer que l'inscription à la coupe de Vichy coûte 50 € depuis plusieurs années. Le tarif - et la dotation - ont été alignés sur ce montant et non sur celui usuel de l'inscription pour la finale du Championnat de France.

Simone Winckel demande si l'augmentation du nombre de jours de congé non pris aurait pu être contrôlée.

Sylvie Guillemard y voit une tâche incombant au directeur de la FFSc, dont le poste n'est pas pourvu à ce jour.

Nathalie Del Olmo ajoute que Séverine Gruchot insiste pour que les employés posent leurs jours de congé.

Sylvie Guillemard estime anormal que les salariés n'arrivent pas à prendre leurs jours de congé en totalité.

Nicole Counotte attribue l'impossibilité des employés de poser tous leurs jours à un effectif insuffisant.

Jacques Lachkar rappelle que l'absence d'un directeur pendant quatre ans aura permis à la FFSc d'économiser environ 300 000 €, dont une partie pourra être investie au cours du mandat suivant. Ainsi, le futur BD pourra plus sereinement se pencher sur la question du poste de directeur.

*Pierre-Louis Cohard* signale qu'un salarié a droit à des congés pour se reposer et avoir une vie en dehors du travail. Par ailleurs, il souhaite savoir pourquoi la FFSc paie des frais de déplacement à des employés en télétravail lorsqu'ils se rendent au siège.

Hugo Bauer indique que légalement, l'employeur doit prendre en charge la moitié du montant des déplacements des employés au siège, en s'appuyant sur les tarifs des transports en commun.

Selon *Sylvie Guillemard*, le montant des quelques trajets payés par la FFSc est compensé par tous les trajets quotidiens que Géraldine n'effectue pas.

Jean-Marc Delcourt demande si la question des frais de déplacement est abordée dans le contrat de travail des salariés concernés.

Sylvie Guillemard ne le pense pas.

Marie-Odile Panau ne dispose pas des éléments nécessaires.

Jacques Lachkar rappelle que la demande de télétravail émanait du salarié. La FFSc étant satisfaite de son travail, la demande a été accordée.

Selon Sylvie Guillemard, tous les salariés ont besoin de régulièrement travailler physiquement ensemble.

Jean-Marc Delcourt ne comprend pas le besoin d'un directeur pour la programmation de la prise des jours de congé. Selon lui, il est possible que les salariés voient la rémunération des jours de congés non pris comme une prime pour les salariés les moins bien rémunérés. En poursuivant une telle pratique, la FFSc s'expose à de nouvelles condamnations aux prud'hommes.

Selon *Sylvie Guillemard*, les salariés ont indiqué à Séverine Gruchot qu'ils ne prenaient par leurs jours de congé pour cause d'une trop importante charge de travail. En outre, elle est à la fois juge et partie et se trouve dans une position inconfortable.

Jacques Lachkar souhaite que tous les salariés prennent leurs jours de congé. Il demande confirmation que les prises de jours de congé ne sont pas refusés aux salariés.

Nathalie Del Olmo le confirme.

Jacques Lachkar estime qu'il manque un salarié au siège.

Simon Gruchot demande si les stocks inutiles de l'entrepôt pourraient être redistribués aux Comités plutôt que mis au rebut.

Sylvie Guillemard acquiesce: les stocks qui pourraient intéresser les Comités seront mis à leur disposition.

Nathalie Del Olmo annonce la création d'un bon d'achat Promolettres en lieu et place du dispositif actuel, trop complexe à gérer.

## 5. Prévisions

Sylvie Guillemard indique que le Championnat de France Duplicate sera de nouveau déficitaire en 2015, puisqu'il ne sera pas organisé à Vichy.

S'agissant de la prestation informatique, nécessaire, son coût devrait s'élever entre 70 000 et 87 000 €, un montant amortissable sur quatre ans.

L'ensemble des présents remercient Sylvie Guillemard pour le travail accompli et la clarté de ses explications.

III. Réforme des statuts et du Règlement Intérieur : point suite à la consultation juridique extérieure en cours (Jacques Lachkar)

Jacques Lachkar annonce l'envoi prochain aux délégués, préalablement à l'AG, des textes des statuts et du règlement intérieur, dans lesquels les modifications proposées seront mises en évidence.

Par ailleurs, d'ici au mois de mai 2015, un nouvel argumentaire sera présenté au sujet de la rémunération des dirigeants. Le cas échéant (en cas d'accord majoritaire du CA), un projet sera présenté en AG.

Jean-Louis Fèvre signale que les textes prévoient l'élection du représentant du personnel en novembre. Or le nouveau texte prévoit une élection en octobre, une date qui semble tardive au CNE étant donné que la première représentation du personnel a lieu dès novembre.

Jacques Lachkar accepte de suivre l'avis du CNE et d'organiser l'élection du représentant du personnel en novembre.

Jean-Louis Fèvre donne lecture d'un extrait des statuts : « l'élection est organisée au siège de la FFSc, dans la première quinzaine d'octobre et est placée sous la responsabilité du CNE ».

Jean-Louis Fèvre souhaiterait que l'article ne soit pas modifié par rapport à sa version précédente.

Jacques Lachkar en prend bonne note.

Jean-Louis Fèvre rappelle que, dans le cas où une seule liste s'est portée candidate lors de l'élection du BD, le CNE peut décider d'une procédure simplifiée de vote. Il propose que cette mesure soit étendue à l'élection du représentant du personnel.

Aucune objection n'est formulée à l'encontre de ces propositions.

Concernant les représentants à l'AG, *Jacques Lachkar* donne lecture de l'article 3.1, puis indique que Jean-Louis Fèvre a proposé que soit soumise au vote la mesure transitoire suivante : « *les délégués de Comité élus avant la présente AG conservent leur délégation jusqu'à expiration de leurs mandats respectifs ».* 

Aucune objection n'est formulée à la mesure transitoire évoquée supra.

### IV. - Projet de règlement simplifié : retour sur les tests effectués cet été et perspectives (Michelle Cohard)

Jacques Lachkar indique que le projet de règlement simplifié a été testé pendant l'été au cours de plusieurs tournois et festivals (dont Grenoble, Vaujany, La Rochelle, La Garde, etc.). Les retours sont presque unanimes : les arbitres trouvent l'application du nouveau texte beaucoup plus simple.

*Pierre-Louis Cohard* fait état de l'accueil positif du nouveau texte par les joueurs. Quelques arbitres ont eu besoin d'un temps d'adaptation, un détail par rapport aux bénéfices apporté par ce nouveau règlement, notamment suite à la disparition des questions de décalage, souvent indigestes.

Jacques Lachkar signale que le projet a suscité, à sa surprise, l'intérêt d'autres fédérations. La fédération québécoise envisage d'ailleurs d'effectuer un triple arbitrage au cours d'une manifestation.

Toutefois, pour que le règlement évolue, il est nécessaire qu'il soit désormais soumis à la FISF. *Jacques Lachkar* demande donc au CA de donner mandat au BD pour qu'il présente le projet à la FISF.

Anne Albini se souvient d'un point de règlement qui évoquait l'attribution d'un zéro pour une erreur de score, fût-elle d'un seul point. Or elle ne trouve plus l'article dans le texte actuel.

Jacques Lachkar précise que le mot doit être écrit en entier. Concernant les autres mentions, une erreur ou un oubli est tolérée : le score ou le raccord.

Simon Gruchot demande si une erreur de score d'un point pourrait être présentée en commission d'arbitrage.

Jacques Lachkar estime la question intéressante.

Simone Winckel y voit le retour à des différences de traitement selon les commissions d'arbitrage.

Jacques Lachkar rappelle qu'une partie du nouveau règlement concerne les commissions, qui sont censées juger les bulletins ambigus, le doute profitant au joueur. Toutefois, presque aucun bulletin n'a été présenté en commission d'arbitrage à cause du nouveau règlement lors des tests.

Christian Couvreur craint que le nouveau règlement déresponsabilise les joueurs et fait part de nombreux retours contre ce projet.

Serge Delhom ne note aucun changement de comportement des joueurs dans le cadre de l'application du nouveau règlement. Par ailleurs, il est favorable au débat et souhaite tester le nouveau règlement lors de prochains tournois. En pratique, il signale que les formations à l'arbitrage ont été suspendues du fait de cette période de transition.

Jacques Lachkar rappelle que la FFSc ne peut décider seule de l'application de ce nouveau règlement, ce pourquoi il souhaite que le CA donne mandat au BD pour présenter le projet à la FISF, lors de la réunion du CD à Aix-les-Bains trois semaines plus tard.

Serge Delhom demande confirmation que les arbitres doivent continuer d'être formés au règlement actuel.

Jacques Lachkar confirme.

Avec deux voix contre et trois abstentions, le CA donne mandat au BD pour présenter le projet à la FISF.

 $V_{\cdot}$  - Mini-point sur les compétitions : possibilité de faire disputer la qualif vermeil aux N2 et N3 (Jacques Lachkar)

Jacques Lachkar rappelle qu'historiquement, les Vermeils et les Diamants N1, N2 et N3 sont qualifiés d'office pour la finale du Championnat de France Vermeils-Diamants. À l'époque de la création de cette mesure, ces joueurs étaient très peu nombreux, contrairement à aujourd'hui.

Les joueurs eux-mêmes ont demandé s'il était possible que les N1 soient qualifiés pour la finale, mais que les N2 et N3 soient contraints de s'y qualifier. Bien entendu, la modification éventuelle ne s'appliquerait que pour la prochaine saison. En pratique, certains Vermeils ou Diamants N2 et N3 ne seraient plus qualifiés pour la finale.

S'agissant des phases qualificatives, 30% des licenciés n'étant ni Vermeils ni Diamants, ils sont en mesure de les arbitrer.

Manuella Grimal y voit une difficulté : les N2 et N3 Vermeils et Diamants constituent une proportion non négligeable des arbitres des phases.

Anne Albini y voit l'occasion de faire arbitrer des jeunes.

Jacques Lachkar sollicite l'avis du CA sur la possibilité de faire disputer la qualification Vermeils aux N2 et N3.

Avec deux voix contre et sept abstentions, la proposition est acceptée à la majorité, et prendra effet l'an prochain.

Didier Coppens demande pourquoi les N1 ne sont pas concernés par la mesure.

Jacques Lachkar répond qu'ils sont peu nombreux, et que c'est un règlement similaire à celui du Championnat de France "toutes catégories".

# VI. - Commission Promotion (Daniel Guédon)

Daniel Guédon évoque les résidences des Jardins d'Arcadie, au sujet desquelles un e-mail a été envoyé aux présidents de Comité le 25 juin. À ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

En pratique, les résidences des Jardins d'Arcadie, qui hébergent des séniors valides, sains d'esprit et pratiquant de nombreux jeux, ont demandé à rencontrer la FFSc. Un test sur 17 résidences a été proposé. Selon *Daniel Guédon*, il serait dommageable de se priver de tant de licences potentielles. Dans les prochains jours, un nouvel e-mail sera envoyé aux présidents des 11 Comités concernés, e-mail auquel il aimerait une réponse rapide, afin que l'opération ait lieu. En pratique, les joueurs ainsi licenciés seraient rattachés au club de Scrabble le plus proche.

Mélodie Felez demande si un club pourrait être ainsi créé.

Daniel Guédon répond par la négative : les Résidences souhaitent simplement organiser des séances de Scrabble. Par ailleurs, les joueurs y participant pourraient se rendre dans un club affilié au cours d'un autre jour de la semaine.

Daniel Guédon insiste sur l'importance de répondre à l'e-mail qu'il renverra dans les prochains jours.

Selon Alphonse Tarantini, le terme « animateur » effraie les Comités.

Daniel Guédon précise qu'il est simplement question de fournir un arbitre du club sachant diriger une partie.

S'agissant de Belambra, un test a été réalisé en mai et en juin, dans 6 villages et pendant 30 semaines. Une nouvelle animation a été programmée en octobre et novembre.

Actuellement, la FFSc dispose de 6 partenaires :

- VVF
- VTF
- Cap France
- Vacanciel
- Belambra
- Azureva

S'agissant de la CCAS (comité d'entreprise d'EDF), l'organisation du partenariat pose problème : administrativement, la procédure à suivre pour chaque animation est en effet très lourde et l'assiduité y est réduite en raison des périodes et durées variables des séjours.

Au sein de VVF ou de Belambra, les vacanciers sont présents une semaine entière. Ainsi, le programme mis au point leur permet de le suivre et d'être fidélisés, la semaine se terminant par un challenge de 12 coups. Au sein de la CCAS, les joueurs arrivent et repartent sur des rythmes disparates.

Plusieurs présents signalent que certains joueurs ont affirmé que le rythme des animations de certaines CCAS était satisfaisant.

Daniel Guédon en convient ; cependant, le rythme saccadé a été majoritairement constaté. Par ailleurs, la CCAS verse entre 3 500 € et 4 000 € par an pour couvrir les frais de déplacement, une somme intégralement reversée aux animateurs, lesquels sont logés et nourris pendant une semaine complète. En pratique, même si les sommes distribuées sont faibles, les animateurs en sont satisfaits.

S'agissant des interclubs européens de 2015 (France), des devis ont été demandés aux différents partenaires et transmis au BD. Belambra a été sélectionné.

Jacques Lachkar précise que tarifs et prestations étaient similaires. Néanmoins, Dourdan, proche de Paris, est une ville plus accessible pour la majorité des équipes.

Daniel Guédon demande à Serge Delhom si un partenaire pourrait aider à l'organisation des réunions de CA.

Serge Delhom répond par la négative : les villages vacances n'existent pas dans les grandes villes.

Daniel Guédon dénombre 162 semaines d'animation dans les villages vacances, pour un vivier de 120 animateurs.

Christian Couvreur s'enquiert des retombées en termes de licences.

Daniel Guédon répond qu'un décompte sera fait pour l'AG. Selon lui, de nombreux joueurs souhaitent se licencier, mais les horaires d'ouverture des clubs, principalement l'après-midi, sont incompatibles avec une vie active.

D'autre part, puisque les les salles de gym sont pleines entre 17 h 30 et 19 h, les clubs de Scrabble devraient penser à ouvrir une séance à de tels horaires.

*Pierre-Louis Cohard* rétorque que les adeptes des salles de gym veulent se vider la tête après une journée de travail, ce que ne permet pas une séance de Scrabble.

Simone Winckel fait part de sa surprise quant à l'organisation d'Hivernales à Semur-en-Auxois, sa ville, sans qu'elle ait été consulté.

Jacques Lachkar convient que cette absence d'échange préalable était maladroite.

Selon *Daniel Guédon*, les Hivernales s'apparentent à un voyage ; les organisateurs ont besoin de personnes qui dînent, logent et participent aux animations et soirées dans leur enceinte afin d'être en mesure de proposer des tarifs aussi compétitifs. Voilà pourquoi des joueurs souhaitant uniquement participer aux divers tournois ont été refusés.

Jean-Louis Fèvre y voit un irrespect du cahier des charges d'un tournoi homolgable, lequel interdit que la participation d'un joueur soit liée à l'achat de prestations extérieures.

Jacques Lachkar précise que les restrictions peuvent être liées uniquement à la capacité d'accueil.

Jean-Louis Fèvre demande que soit précisé que les joueurs extérieurs seront acceptés si la capacité d'accueil est suffisante.

Daniel Guédon en convient.

Simon Gruchot propose d'organiser une sixième semaine de Simultanés avec les partenaires de la FFSc. Par ailleurs, s'agissant des Hivernales et des croisières, il demande pourquoi elles ne sont pas organisées avec ces mêmes partenaires, mais très souvent avec Thierry Landau, Scrabblerama consacrant un grand nombre de publicités aux séjours qu'il organise.

Jacques Lachkar répond que lesdites publicités sont payées au tarif normal.

À la question d'un des membres du CA, *Daniel Guédon* répond que d'autres scrabbleurs organisent de tels séjours : Dominique de Marchi et Jean-Jacques Mortreux.

Jacques Lachkar rappelle qu'un cahier des charges de l'organisation de telles semaines a été établi en CA ; tout organisme habilité est contraint de s'y conformer. En l'occurrence, Thierry Landau respecte ce cahier des charges et ne dispose d'aucune espèce d'exclusivité vis-à-vis de la FFSc. Par ailleurs, il a été convenu que Thierry Landau n'organiserait pas de séjours en France, évitant ainsi de marcher sur les plates-bandes des comités.

En tant que Président de la FFSc, *Jacques Lachkar* s'estime satisfait de l'organisation de ces semaines, dont les publicités sont payées et génèrent une rentrée financière non négligeable pour Scrabblerama. Thierry Landau ne bénéficie d'aucun traitement de faveur.

En outre, *Jacques Lachkar* s'inscrit en faux quant au fait que la FFSc lui aurait "vendu" le festival de la Côte Fleurie : celui-ci a été organisé en 2014 avec le Comité Normandie, qui l'arbitre exclusivement. En outre, ce festival réunissant entre 150 et 200 personnes, il n'a pas vocation à être un festival fédéral. Thierry Landau en organise l'hébergement, la soirée, etc. Les aspects concernant le Scrabble sont, quant à eux, sous l'égide du Comité Normandie.

S'il s'avérait que Thierry Landau « sortait des clous », la FFSc n'hésiterait pas à lui mentionner.

Enfin, les semaines de Simultanés qu'il organise à l'étranger rencontrent un franc succès et apportent d'importantes redevances à la FFSc.

S'agissant de la sixième semaine de Simultanés, *Jacques Lachkar* demande à Simon Gruchot quand il souhaiterait l'organiser.

Simon Gruchot convient qu'il faudrait réorganiser le calendrier.

John Servaege estime qu'il existe trop de semaines de Simultanés, lesquelles entraînent une désaffection des clubs. En particulier, les nouveaux joueurs sont mal accueillis s'ils se rendent au club pour la première fois lors d'une telle séance. Pour augmenter le nombre de licenciés, il faut que les clubs retrouvent leur convivialité passée.

Jacques Lachkar y voit l'objet d'un autre débat. Néanmoins, organiser une sixième semaine de Simultanés lui semble difficile.

Serge Delhom pense que la semaine entre Noël et Jour de l'an est propice à l'organisation d'une telle semaine.

Jacques Lachkar s'enquiert d'une proposition écrite plus précise.

Selon *John Servaege*, les joueurs présents seront toujours favorables à l'organisation de Simultanés, alors même qu'elle empêche l'arrivée de nouveaux joueurs dans le club.

# VII. - Point sur le Scrabble jeunes et scolaires (Marie-Claude Derosne)

Marie-Claude Derosne remercie tous les délégués scolaires qui œuvrent au sein des Comités.

Le nombre de clubs scolaires a doublé en 4 ans, franchissant la barre des 400. Le nombre de licences Jeunes s'est tassé, notamment suite à l'erreur commise de l'offrir aux finalistes du concours de Scrabble scolaire lors de sa première édition, créant ainsi des licences fantômes. En outre, la DNSJS tente aujourd'hui d'harmoniser la gestion des licences au sein des Comités.

Les Championnats de France jeunes et scolaires se sont déroulés près de Périgueux en 2014 et auront lieu en 2015 à Reims, du 24 au 27 avril.

De son côté, le concours de Scrabble scolaire poursuit son ascension, avec plus de 34 000 participants à la première étape. La finale nationale s'est tenue à Paris dans le collège Buffon, qui a accueilli gratuitement l'événement et propose d'accueillir la prochaine édition.

Marie-Claude Derosne aimerait faire de l'événement une manifestation festive qui ne se cantonne pas à deux parties de Scrabble.

Pour sa première édition, le Simultané mondial des Jeunes a quant à lui été encourageant.

Les Scrabblivores ont connu un début difficile, malgré l'opportunité d'attirer moyennant un faible investissement humain et financier des jeunes vers les clubs. Il n'est en effet question que d'une dizaine de jeux et d'un animateur par centre. Il est donc souhaitable que les clubs prennent le temps de s'investir dans cette organisation, dont les acteurs participeront à un tirage au sort.

D'un point de vue financier, *Marie-Claude Derosne* signale que l'affiliation des clubs et la prise de licences des jeunes apporte à la FFSc environ 11 000 €.

S'agissant des perspectives de l'année à venir, le premier objectif réside dans le renouvellement de la convention signée avec l'Éducation nationale, qui arrive à échéance en janvier 2015. Aurélien Delaruelle a pris en charge le dossier et a bon espoir que la reconduction soit signée.

En effet, les engagements liés à la convention ont été globalement respectés par la FFSc (ils sont détaillés dans le document distribué en séance).

Aujourd'hui, la DNSJS souhaite évaluer les actions mises en œuvre. Une enquête a été diligentée auprès des délégués scolaires et un bilan devrait en être présenté au cours de l'AG. Cette enquête s'articule autour de trois questions :

- Comment le jeune est-il arrivé au Scrabble ?
- Sa prise de licence a-t-elle entraîné des licences satellites ?
- Quelles sont les attentes du jeune ?

Un retour en provenance de certains Espoirs a montré la satisfaction qu'ils éprouvaient quant à la considération dont la FFSc fait preuve à leur égard.

Marie-Claude Derosne indique que, pour l'année à venir, la DNSJS observera l'existant et définira des priorités plutôt que de lancer de nouveaux projets. En particulier, la Direction souhaite mettre l'accent sur les Scrabblivores ; le concours de Scrabble scolaire, quant à lui, doit être étoffé, seul le retentissement médiatique lui faisant défaut.

Par ailleurs, il est souhaitable que les clubs scolaires s'ouvrent à l'extérieur *via* une section jeunes, en accueillant par exemple, les jeunes du quartier ou les anciens adhérents de ce club, afin de fidéliser les jeunes joueurs à la pratique du Scrabble en club.

Enfin, la DNSJS souhaite finaliser l'accréditation des formateurs en attente de validation, mais aussi former des BAFA jeux de l'esprit.

Au sujet du Championnat de France Jeunes et Scolaire, *Anne Albini* fait part de la surprise des jeunes de ne recevoir aucun cadeau, contrairement aux années précédentes.

Marie-Claude Derosne objecte qu'un DVD souvenir est en cours de réalisation et reconnaît que le délai est assez long. À l'avenir, la DNSJS envisage de proposer un cadeau commun amélioré distribué sur place.

Le budget présenté dans le document ne prend pas en compte le Championnat de France scolaire, celui-ci étant comptabilisé par ailleurs.

Concernant les Scrabblivores, la DNSJS a demandé que les clubs et les jeunes s'investissant dans les lycées et les facultés soient récompensés. Des lots seront tirés au sort.

Anne Albini demande ce que représente les 266 € de la ligne « matériel ».

Marie-Claude Derosne répond qu'il s'agit du prix d'une sono achetée pour l'organisation des séjours des jeunes.

À la question d'Alphonse Tarantini, *Marie-Claude Derosne* répond que la DNSJS tente d'inclure le Scrabble aux options du BAFA « jeux de l'esprit ».

Alphonse Tarantini signale qu'en 2014, un car a fait une tournée au départ d'Annecy et a permis à de nombreux jeunes de se rendre au Championnat à moindre coût et de façon sécurisée. Il aimerait que l'opération soit reconduite en 2015. À ces fins, les présidents des Comités concernés doivent contacter leur délégué scolaire.

Sylvie Guillemard souligne le caractère social de l'opération.

Jacques Lachkar remercie la DNSJS et Marie-Claude Derosne pour le travail accompli. Il espère la reconduction de la convention et insiste sur les Scrabblivores et l'intérêt de renouveler l'opération, dont l'organisation n'est pas lourde et touche un large public non touché par les autres actions de la FFSc.

# VIII. - Point sur le Scrabble classique (Jean-François Himber, Serge Delhom)

*Jean-François Himber* rappelle que l'Open de France aura lieu à Ronchin, les 22 et 23 novembre 2014. La concomitance de la finale de la coupe Davis pouvant poser quelques soucis d'hébergement, il demande à chacun d'être prévoyant.

Le Championnat de France de Scrabble classique aura lieu à Valentigney, sous l'égide du Comité Franche-Comté les 21 et 22 mars. Une animation devrait avoir lieu dans un lieu passant le samedi matin, en vue de toucher quelques nouveaux joueurs.!

La finale interclubs aura lieu à Montrouge le samedi 20 juin. La DNSC souhaiterait qu'un ou deux Comités supplémentaires y soient représentés. Dans le cas d'une croissance de la participation, en 2016 ou en 2017 pourrait être envisagée une formule plus longue (8 ou 10 rondes contre 5 ou 6 aujourd'hui).

Par ailleurs, la DNSC dispose aujourd'hui de 4 clubs partenaires, dont un membre s'investit particulièrement dans le classique, engendrant notamment une augmentation de l'offre de classique. Un tel système est la base du développement du Scrabble classique ; il peut en outre s'agir d'un club Duplicate qui organise une séance en classique classique, mais également d'un club classique à part entière.

En tant que membre de la DNSC, *Jean-François Himber* est prêt à participer à l'organisation locale d'un tournoi, qu'il s'agisse d'arbitrage, de pub, etc.

La FISF, quant à elle, a accepté la proposition d'une nouvelle formule de tournois, qui évite aux petits joueurs de rencontrer les têtes de séries dès la première ronde. La formule est opérationnelle et incluse au logiciel d'arbitrage des tournois classiques.

La licence jour (ou tournoi) est en vigueur : un non-licencié peut participer à un tournoi moyennant le paiement d'une licence de 5 € valable un jour et remboursée si le joueur se licencie dans les semaines suivantes.

Enfin, le calendrier des épreuves, présenté aux membres du CA, n'inclut pas le Championnat de France 2016, l'appel d'offres n'ayant pas été lancé.

Jacques Lachkar émet l'idée de disputer, comme pour le Duplicate une année sur deux, le Championnat de France classique conjointement à un festival fédéral, en l'occurrence le Festival de Cannes, au cours du premier week-end. Ainsi, une année sur deux, une organisation sans frais particuliers pourrait exister.

Par ailleurs, la FFSc s'est prononcée en faveur d'une égalité entre les subventions des joueurs pour les Championnats du Monde Duplicate et Classique, moyennant l'augmentation de 5 € de l'inscription au Championnat de France et de la redevance de 1 € à 1,50 € pour les tournois.

Selon Jean-François Himber, l'augmentation de la redevance devrait être bien reçue, contrairement à l'organisation du Championnat de France le premier week-end de Cannes. La DNSC débattra de ces questions.

Serge Delhom demande s'il est possible de la prendre plusieurs fois par an une licence jour à 5 €. De plus, la facturation des licences jour ne fait pas intervenir SIGLES. Joan Controu la prendra en charge, en accord avec Séverine Gruchot, qui vérifiera le décompte après-coup.

Enfin, s'agissant des licences à  $20 \in$  et à  $40 \in$ , le BD propose que tout joueur ayant disparu des fichiers de la FFSc depuis dix ans puisse souscrire une licence à  $20 \in$ .

Jacques Lachkar estime raisonnable un tel délai de 10 ans.

Aucune objection n'est formulée aux propositions formulées par Serge Delhom.

#### IX. - Questions diverses

Jacques Lachkar indique le lieu des prochains championnats nationaux :

Finale du Championnat de France Duplicate

2015 : Tours (du 4 au 6 avril 2015, le Blitz se déroulant le lundi) 2016 : Vichy, étant donné que l'édition 2014 a été un succès

2017 : Albi a présenté une candidature, tout comme la mairie de Lyon (week-end de Pâques)

Jacques Lachkar rappelle que les candidatures pour l'organisation des Championnats de France des années impaires sont toujours les bienvenues.

• Finale du Championnat de France interclubs

2015 : Carpentras

2016 : Idéalement à Bron

Par sa nature, la finale du Championnat de France interclubs doit se dérouler dans un lieu accessible *via* TGV.

· Championnat du Monde

2015 : Belgique

2016 : Marrakech (sauf en cas de problème géopolitique)

2017 : Suisse (pour le 40<sup>e</sup> anniversaire de la FSSc)

2018 : Québec (à confirmer)

2018 (ou plus probablement 2019, selon la décision qui sera prise à Aix par la FISF) : France

Pour cette prochaine édition en France, quelques candidatures ont été déposées (Monaco, Nice, Biarritz).

\*\*\*

Jacques Lachkar donne lecture de plusieurs questions d'un licencié :

« La FFSc intervient-elle dans les choix de Promolettres ? Aide-t-elle financièrement cette structure ? Si oui, pourquoi avoir besoin d'une entité commerciale qui ne fait pas de profits ? Y a-t-il transfert d'une entité à une autre ? Le nouveau Duplitop développé ne devrait-il pas être moins cher pour un licencié que pour un non-licencié ?».

Jacques Lachkar répond tout d'abord que Promolettres est une société commerciale qui appartient à la FFSc. Le BD en nomme le gérant, lequel est seul responsable de la bonne gestion de Promolettres. En pratique, la FFSc n'intervient pas dans la gestion de Promolettres, mais elle peut révoquer le gérant si cette gestion ne la satisfait pas. L'indépendance de gestion entre les deux structures est néanmoins réelle.

L'existence de Promolettres est rendue nécessaire par le fait que la FFSc, association, n'est pas autorisée à exercer une activité commerciale de cette importance, notamment les années de sorties d'ODS. Au cours de ces années-là, Promolettres est très fortement bénéficiaire, avant de réaliser trois années de plus en plus déficitaires. Sur un cycle de quatre ans, les finances de Promolettres sont à l'équilibre, voire légèrement positives. L'entité ne coûte donc pas d'argent à la FFSc.

Jean-Pierre Géreau ajoute que l'obligation d'indépendance a été détaillée noir sur blanc par un cabinet spécialisé.

Églantine Borras rappelle qu'une subvention était versée par la FFSc à Promolettres.

Jacques Lachkar répond que la FFSc ne verse plus de telle subvention depuis l'élection du BD actuel. Par ailleurs, le gérant de Promolettres est bénévole. La société, quant à elle, ne réalise pas, ou peu, de bénéfices. Promolettres a en effet été conçue dans le but de rendre des services aux licenciés de la FFSc. Ainsi, les prix sont calculés au plus juste pour ne pas pénaliser les licenciés. Il en découle que les marges sont très faibles par rapport à une société commerciale «classique».

De plus, grâce à Jacques Libert, consultant, et Jean-Pierre Géreau, la gestion de Promolettres est désormais sérieuse et commerciale.

Enfin, concernant le prix de Duplitop, ce logiciel n'est pas vendu aux non-licenciés, en raison de l'exclusivité que Mattel a offerte à Ubisoft. En pratique, la FFSc n'aura jamais d'autorisation officiellement écrite pour vendre DupliTop aux non-licenciés. Néanmoins, Mattel se montre tolérant, tant que la distribution de DupliTop n'est pas excessive.

Selon *Jacques Lachkar*, la FFSc souffre d'un handicap par rapport à la FFB (bridge) ou la FFE (échecs), parce que Scrabble est une marque déposée. Ainsi, la FFSc ne peut pas proposer aux internautes de jouer au Scrabble en ligne sur son site.

En outre, Mattel a vendu — sans en informer la FFSc — l'exclusivité de la publication de grilles de Scrabble dans la presse "grand public" à une société, laquelle a entraîné, par l'envoi de courriers recommandés, la disparition de la rubrique Scrabble de Marianne, de Notre Temps, etc.

En résumé, la FFSc n'a aucun poids vis-à-vis de Mattel ; elle se trouve dans une situation inconfortable, mais ne peut s'en extirper. Le BD contactera prochainement Mattel au sujet de l'exclusivité de la publication de grilles de Scrabble accordée à cette société, au cas où le contrat ne serait pas renouvelé.

\*\*\*

*Jean-Pierre Malfois* indique s'être mis à la recherche d'un prestataire informatique pour le développement de DupliTop, suite à la décision du CA.

Les critères étaient les suivants :

- budget maximum 70 000 €;
- compétences requises (dont la connaissance des logiciels utilisés aujourd'hui) ;
- pas de débutant ;
- respect des délais (15 juin 2015), pour une mise en vente à Aix-les-Bains 2015.

Après avoir étudié les réponses obtenues début septembre, un prestataire a été sélectionné par la Commission informatique et les informaticiens Patrice et Adrien. Après négociation, le prix est descendu sous la barre des 70 000 €, moyennant une marge de 10 %.

Anne Albini demande l'intégration d'un PDF Creator pour pallier le manque d'imprimante de certains arbitres.

Jean-Pierre Malfois note la demande.

Jacques Lachkar signale que le futur Duplitop sera réécrit ex nihilo, le code actuel étant inexploitable. Sigles Tournois y sera intégré et le logiciel sera multisystème (Windows, Mac OS, voire Linux).

S'agissant du système de protection, il existera (moyennant une confirmation prochaine) une version de DupliTop avec licence électronique (sans dongle et un peu moins chère) ainsi qu'une version avec un minidongle.

Yann Melnotte demande si le logiciel inclura un module de statistiques des coups joués.

Selon *Jacques Lachkar*, la version initiale du nouveau DupliTop ne l'inclura pas, le but étant de parer au plus urgent et indispensable. Toutefois, de futures mises à jour pourraient inclure un tel module.

Jean-Pierre Malfois rappelle que Duplitop, une fois réécrit, permettra l'ajout aisé de fonctions supplémentaires.

Didier Coppens demande si la hotline perdurera.

Jacques Lachkar répond par l'affirmative.

Brigitte Delhom demande si Sigles Complet sera inclus au nouveau DupliTop.

Jacques Lachkar répond par la négative.

Jean-Pierre Malfois précise qu'un développement ultérieur le permettra.

John Servaege s'enquiert de la maintenance du nouveau Duplitop.

Jean-Pierre Malfois fait état d'une période de garantie assurée par la société en question. Par ailleurs, une documentation précise existera et les informaticiens de ladite société travailleront en collaboration avec ceux de la FFSc.

Alphonse Tarantini signale qu'il n'existera pas de mise à jour de l'ancien DupliTop vers le nouveau. L'investissement financier risque d'être lourd pour les licenciés.

Jacques Lachkar en convient, mais ajoute qu'il l'est tout autant pour la FFSc.

Églantine Borras rappelle que la FFSc avait offert aux Comités la moitié du prix de la mise à jour lors de la sortie de Duplitop 6.

Selon Jacques Lachkar, la FFSc ne sera pas aussi généreuse cette fois ci.

\*\*\*

Jacques Lachkar évoque le Simultané avec handicap. Lors de sa création deux ans plus tôt, le handicap était constitué d'un nombre de points dépendant de la série du joueur, un système défaillant (les premiers joueurs au classement étaient tous issus de la même série). L'an passé, un système de handicap plus complexe, mais plus juste, a été mis en place.

Jacques Lachkar propose de faire un bilan de la participation et du ressenti des joueurs au cours du prochain CA, au cours duquel les membres se décideront quant au mode de calcul du handicap pour la saison prochaine.

La proposition est acceptée par les membres du CA présents.

\*\*\*

Jacques Lachkar indique que la situation financière de la FISF s'est améliorée, les royalties s'étant avérées supérieures au montant envisagé. D'autre part, ses dépenses ont été fortement revues à la baisse.

Par ailleurs, un appel à candidature a été lancé pour un poste à mi-temps. Deux candidats se sont présentés : Louis Eggermont et Franck Maniquant. La FISF envisage de les embaucher tous les deux, en répartissant les tâches entre eux, une solution qui semble acceptable.

Pour information, *Jacques Lachkar* signale qu'en vertu du mandat que lui avait donné le CA, il s'est prononcé contre le projet de redevance à verser à la FISF par les fédérations membres. En pratique, les fédérations se sont finalement prononcées contre la mesure, qui pourrait cependant revenir sur le tapis sous une forme ou une autre.

En outre, la FISF renouvelle son bureau prochainement. L'appel à candidature a été fait par e-mail très récemment.

Enfin, le Championnat du Monde d'Aix-les-Bains ne devrait pas présenter de déficit, voire présenter un léger excédent.

Églantine Borras demande de combien de personnes doit être constitué une liste candidate à la présidence de la FISF.

Jacques Lachkar en dénombre 6 : un président "apatride", un représentant de chaque fédération fondatrice et un représentant africain.

\*\*\*

Simon Gruchot revient sur les semaines d'animation dans les villages-vacances. En Provence, les animateurs sont nombreux et tous demandent des prêts de matériel (jeux et tableau). Le problème se pose donc de savoir comment satisfaire la demande croissante de tels prêts.

Daniel Guédon répond que les animateurs ont reçu des jeux prévus pour l'animation de villages-vacances, qui appartiennent au Comité et qu'ils doivent s'échanger entre eux.

Simon Gruchot s'en étonne : il n'a pas connaissance de la présence d'un tel matériel en Provence.

Daniel Guédon précise que le Comité Provence n'a pas émis de demande de matériel. En outre, par défaut, les animations se font avec les jeux du club et du Comité. Le cas échéant, des boîtes sont demandées à la Direction Nationale et circulent entre les différents animateurs.

Marie-France Malfois souhaite que tout prêt de jeux fasse l'objet d'une notification au Comité concerné.

Simone Winckel s'enquiert de la liste à jour des animateurs.

Concernant le prochain CA, *Jacques Lachkar* propose de l'organiser le vendredi 1<sup>er</sup> mai à Toulouse (Tournefeuille), la veille du festival jumelé avec celui de Bruxelles. En pratique, déjeuner et dîner seraient pris en charge et le budget devrait être moindre que celui d'un CA à Paris, selon les estimations de Serge Delhom.

Jacques Lachkar fait circuler une plaquette présentant le lieu susceptible d'accueillir le prochain CA. La proposition ne recueille aucune objection.

La prochaine réunion du Conseil d'administration est fixée au vendredi 1er mai 2015 à Tournefeuille.

La séance est levée à 15 h 50.